

Patrimoine & attractivité

Aide à l'embellissement des vitrines

La Ville subventionne les commerçants réalisant des travaux d'embellissement des vitrines et enseignes commerciales ou artisanales dans le centre-historique.

Une **aide financière est attribuée à 3 entrepreneurs / commerçants figeacois** en ayant fait la demande, pour un montant total de 5 060 € : Mely Rockly, l'atelier de bijouterie Benjamin Boulay, un futur atelier de vitrail.

En 2024, 6 vitrines ont ainsi été embellies pour un montant total de 13 908 € de subventions communales.



Exemple avec L'émincé au boulevard G. Juskiewenski.

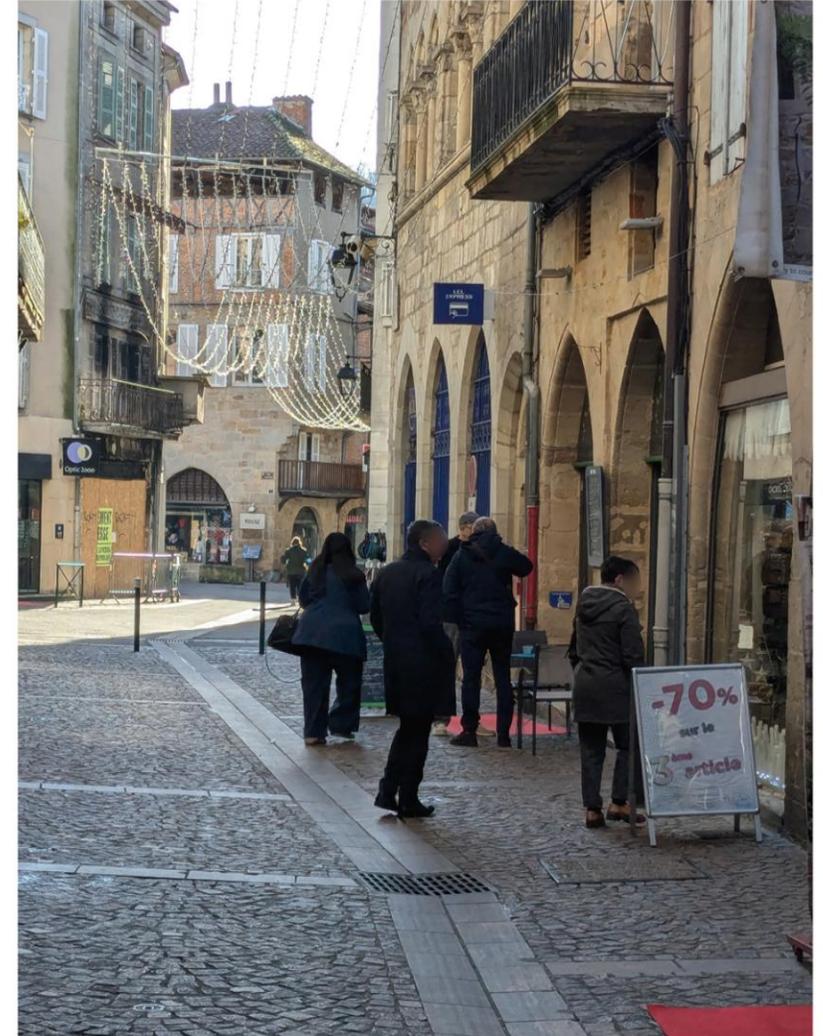
Prévention & sécurité

Soutien aux commerces

La Ville soutient également les commerçants mettant en place des **équipements de renfort de sécurité**.

Une **subvention de 200 €** a donc été **attribuée à la pharmacie du Foirail** qui est le seul commerce à en avoir fait la demande en 2024.

Pour mémoire, **en 2023, 8 commerces ont été aidés pour un montant total de 1 958 € de subventions communales.**



Patrimoine & attractivité

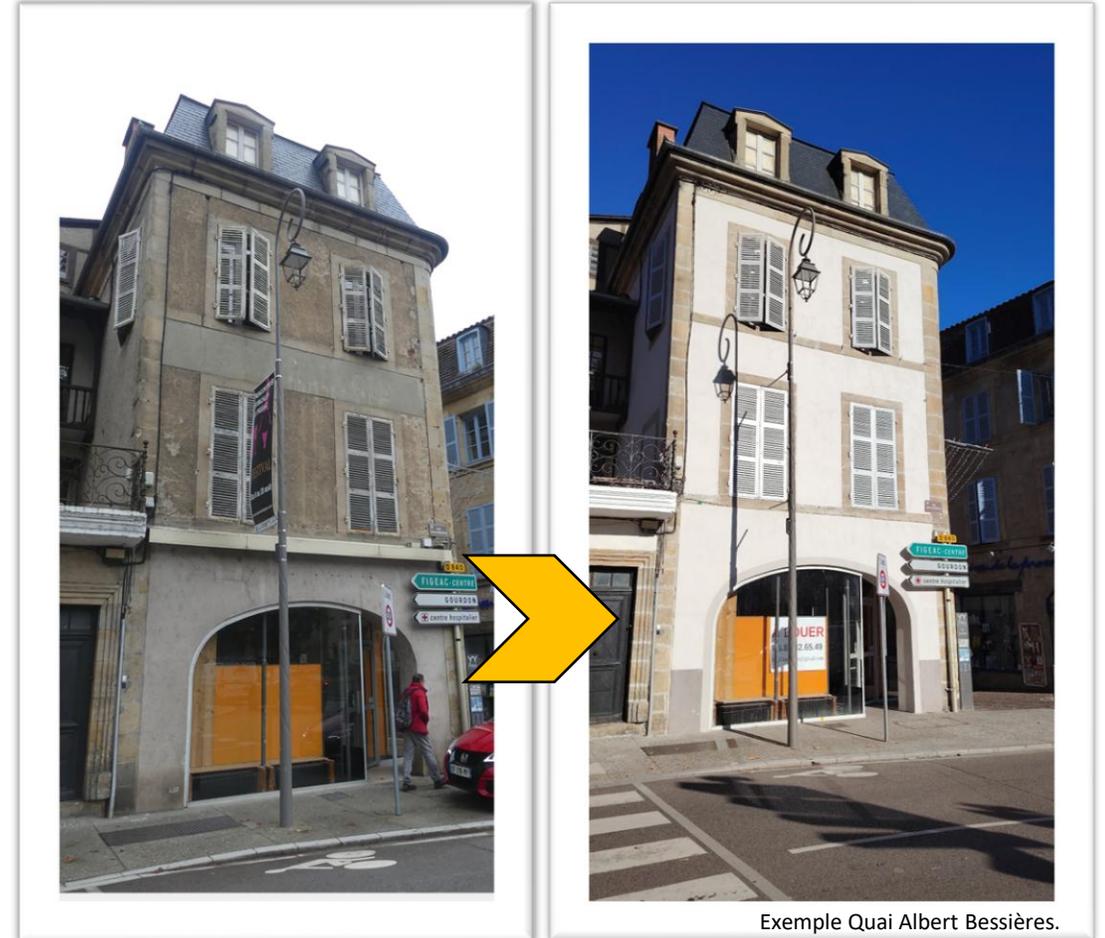
Aide à la restauration des façades

Depuis 2018, la Ville subventionne les propriétaires réalisant des travaux de restauration de façades dans le centre-historique.

Une aide financière a été octroyée à 2 propriétaires lors de ce Conseil municipal, pour un montant total de 21 547 €.

Les façades concernées se situent rue Séguier et place Carnot.

En 2024, ces subventions communales ont atteint un montant total de 96 157 € (72 000 € en 2023) pour la restauration de 15 façades (14 en 2023).



Prévention & sécurité

Intervention coordonnée

Police municipale / Gendarmerie

Une nouvelle convention de coordination entre la police municipale et la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Figeac a été signée afin d'organiser au mieux la présence et l'intervention des services de sécurité sur la commune.

4 priorités ont été fixées :

- **la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique**
- **la prévention de la délinquance des mineurs en général**
- **la lutte contre les violences intrafamiliales**
- **la lutte contre les conduites addictives**

Les interventions individuelles et conjointes actuellement réalisées seront renforcées afin de répondre à ces objectifs.



Mobilités

Projet d'itinéraire cyclable Capdenac-Gare > Figeac > Cambes

Dans le cadre du **projet de réseau d'itinéraires cyclables porté par le Département du Lot en partenariat avec les communautés de communes**, le Conseil municipal valide la première liaison prioritaire qui relierait Capdenac-Gare à la zone de Quercypôle de Cambes, en passant par Capdenac-le-Haut et Figeac.

Cet itinéraire s'intègre pleinement dans le plan vélo de la commune où un grand nombre de sections a d'ores et déjà été aménagé sur les 3 axes ciblés (centre-ville → Drauzou / gare → centre-ville / Surgié → centre-ville).

Il permettra de relier la commune de Figeac à la future voie verte et aux zones d'emplois.



Patrimoine & habitat

Aides financières à l'amélioration de l'habitat

Axe 1 Action Cœur de ville

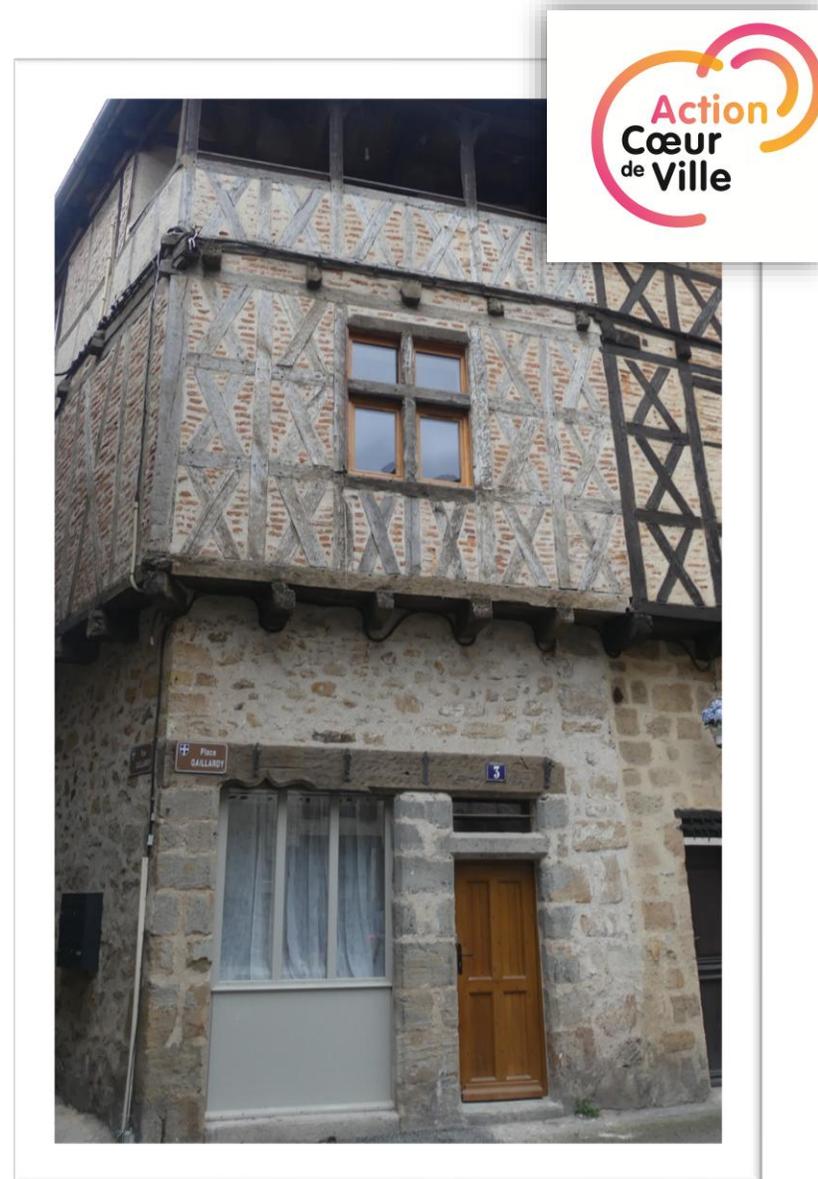
La Ville subventionne les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat dans le périmètre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) en centre-ville.

L'objectif de ces travaux peut être de plusieurs ordres : économies d'énergies, autonomie - maintien à domicile, réhabilitation d'un logement très dégradé.

La Ville accorde également des primes pour les logements vacants réhabilités pour être occupés.

Ce Conseil municipal a octroyé une aide à 3 propriétaires pour un montant total de 7 733 €.

En 2024, 10 propriétaires ont ainsi été aidés pour un montant total de 29 715 € de subventions communales.



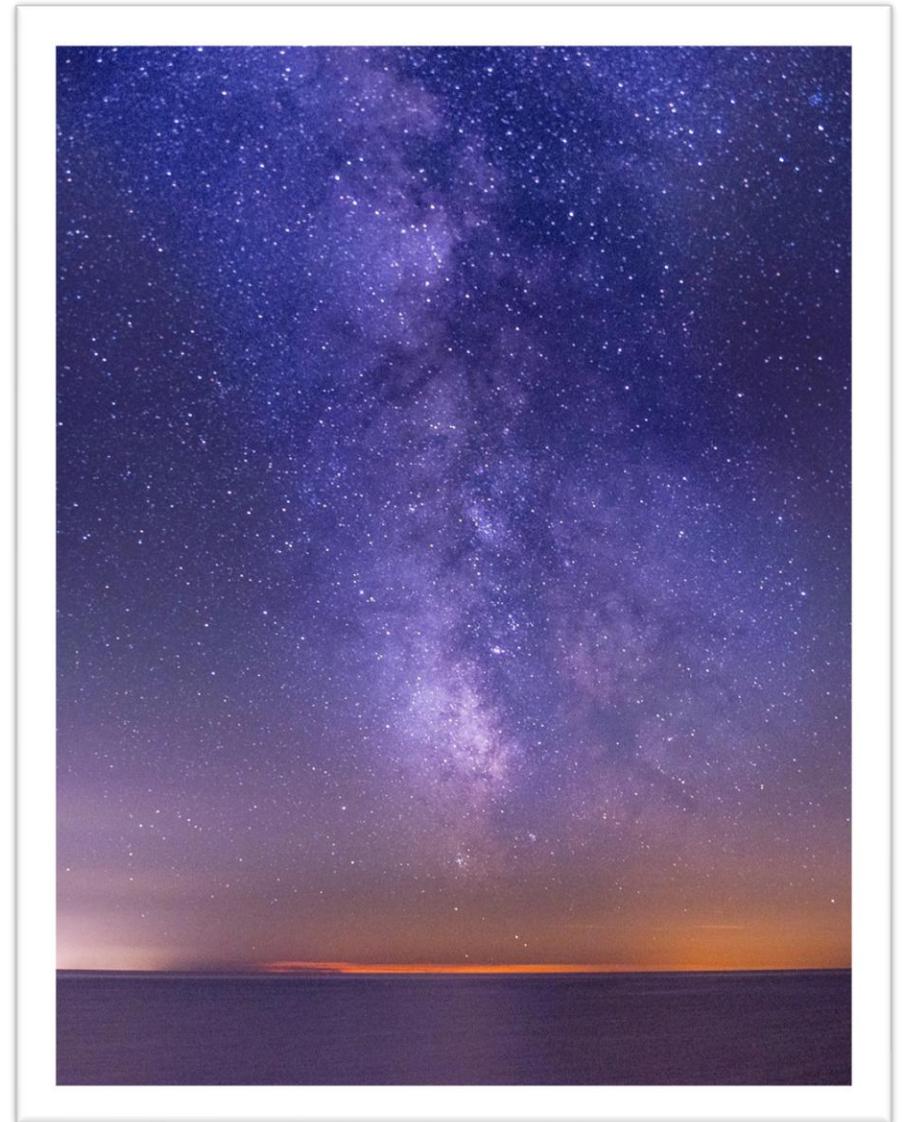
Environnement

Label « Villes et Villages étoilés »

La commune va candidater au label « Villes et Villages Étoilés ».

L'objectif est de **mettre en valeur les efforts réalisés** par la Ville et la Communauté de communes du Grand-Figeac pour supprimer les nuisances lumineuses la nuit et ainsi :

- **Agir en faveur de la protection et de la qualité du ciel nocturne**
- **Augmenter la capacité d'observation du ciel nocturne pour les générations actuelles et à venir**
- **Limiter les impacts sur la biodiversité, le sommeil et la santé des habitants**
- **Réaliser des économies d'énergies**
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**



Politique éducative

Un dispositif « passerelle »

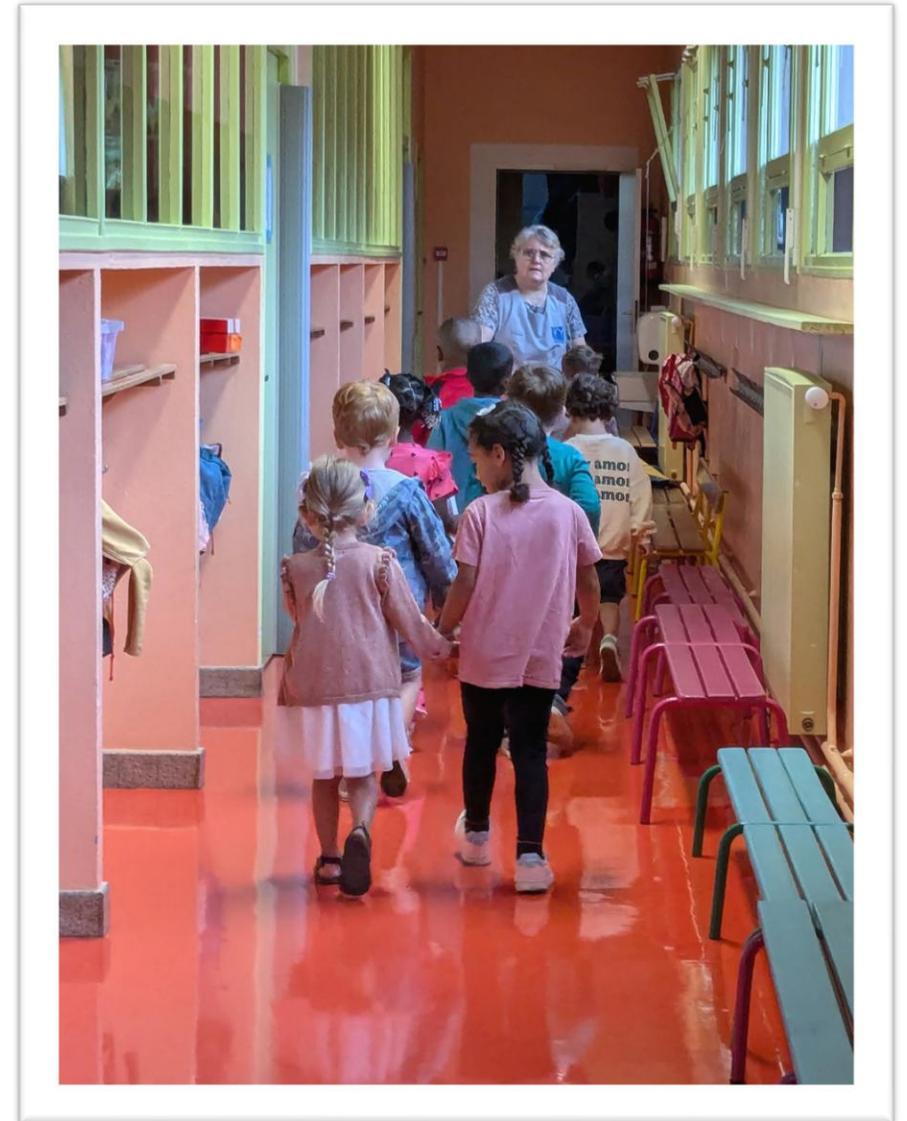
entre le Jardin d'enfants et l'école Jean Marcenac

Pour favoriser l'intégration des plus jeunes à l'école et créer des liens entre les différentes structures, la Ville va expérimenter à partir de janvier, la mise en place d'un accueil « passerelle » entre le Jardin d'enfants « Les coccinelles » et l'école maternelle Jean Marcenac qui sont situés sur un même site.

Cette expérimentation sera proposée aux enfants du Jardin d'enfants qui résident sur la commune, ayant une maturité suffisante et scolarisable à la rentrée N+1.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Favoriser la transition et l'intégration scolaire de l'enfant
- Permettre un travail pédagogique avec l'enfant mobilisant les moyens adaptés aux particularités de son âge
- Faciliter la séparation avec le milieu familial
- Créer un véritable parcours éducatif dès la petite enfance facilitant les passerelles entre structures
- Proposer un dispositif expérimental novateur sur le territoire



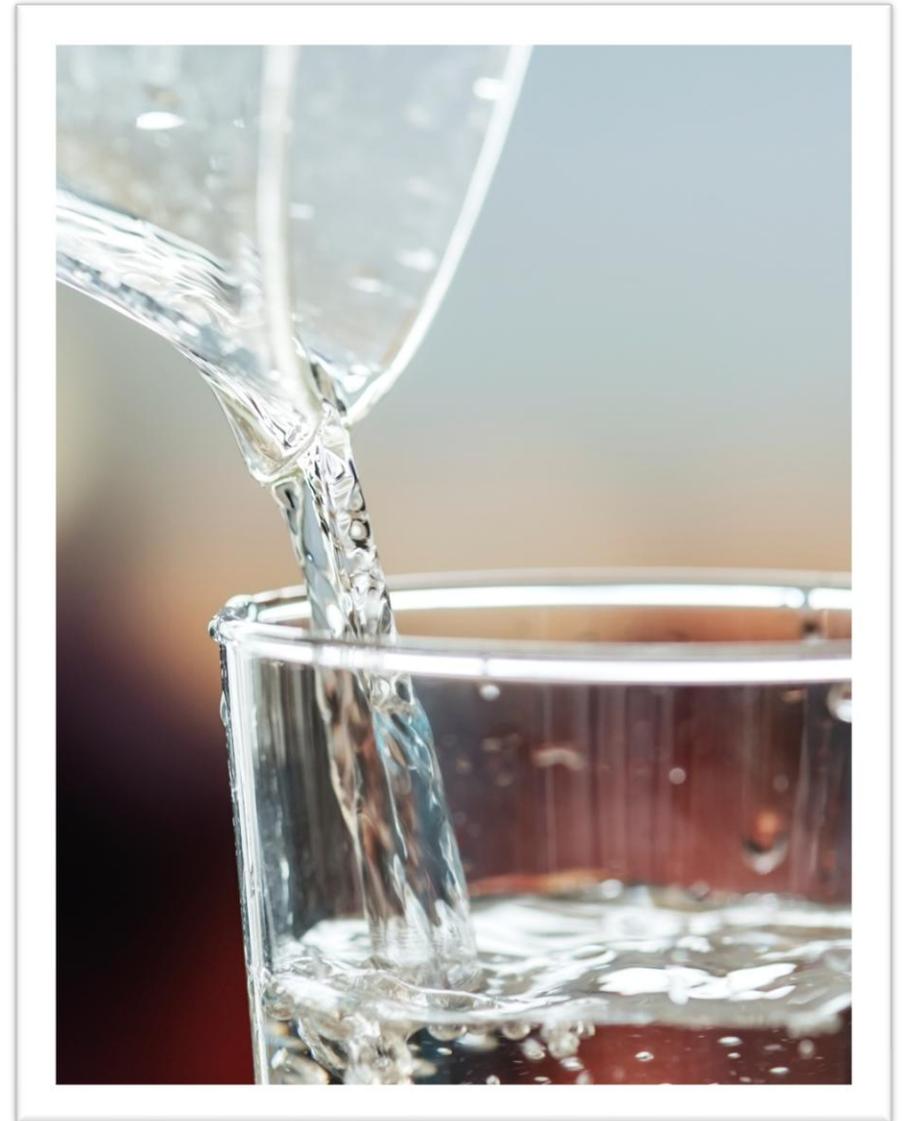
Eau potable

Rapport annuel 2023

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public municipal de distribution d'eau potable dans les foyers figeacois a été présenté aux élus du Conseil municipal.

Les chiffres clés du service de l'eau potable en 2023 :

- 10 469 habitants desservis (10 405 en 2022)
- 730 655 m³ prélevés (768 209 en 2022)
- 136,46 kilomètres de réseau de canalisations (136,43 en 2022)
- 58 prélèvements réalisés et mesurés conformes à la réglementation sanitaire (idem en 2022)
- 1,18 kilomètres de linéaire de réseau renouvelés au cours des 5 dernières années
- 66 branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année (55 en 2022)



Assainissement des eaux usées

Rapport annuel 2023

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public municipal de l'assainissement des eaux usées des habitations figeacoises a été présenté aux élus du Conseil municipal.

Les chiffres clés du service de l'assainissement en 2023 :

- 9 030 habitants desservis (8 982 en 2022)
- 62,03 kilomètres de linéaire de branchements de collecte (idem en 2022)
- 147,05 tonnes de matières sèches (=boues) évacuées (148,4 en 2022)
- 390 mètres de linéaire de réseau renouvelés au cours des 5 dernières années



Finances locales

Créances irrécouvrables

Certaines factures (cantine, jardin d'enfants, eau, assainissement) restent impayées malgré les diverses relances des services de l'État chargés du recouvrement des créances des collectivités.

Ces créances ont été considérées soit éteintes soit irrécouvrables par une décision de justice s'imposant à la collectivité et empêchant toute action en recouvrement.

La collectivité se retrouve donc **dans l'obligation d'intégrer périodiquement ces pertes dans son budget.**

Deux délibérations ont été prises en ce sens pour le budget principal et le budget de l'eau et de l'assainissement.



Finances locales

Tarifs municipaux

Compte-tenu de l'inflation, le Conseil municipal s'est prononcé sur une augmentation au plus juste des tarifs communaux à appliquer à compter de 2025*, à l'exception de certains services comme la cantine scolaire.

* +1,8% pour les services liés au budget principal,
+ 30 euros sur le tarif de base de l'abonnement annuel à l'eau potable



Soutien aux associations

Subvention exceptionnelle

L'Association « Entre Cour et Jardin », implantée depuis plus de 30 ans à Figeac, a été sélectionnée pour représenter la région au Festival de théâtre amateur Festhéra qui a eu lieu du 26 octobre au 2 novembre 2024 à Saint-Cyr-sur-Loire.

Le Conseil municipal lui accorde une subvention exceptionnelle de 500 € afin d'atténuer une partie de ses frais de déplacement.



Compagnie théâtrale
***Entre cour
et jardin***

Solidarité

Soutien à Mayotte

En fin de séance, après une minute de silence en hommage aux victimes du cyclone Chido qui s'est abattu sur Mayotte, le Conseil municipal a décidé qu'il verserait une aide de 5 000 euros à la Protection civile pour soutenir la population locale.

